

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-11-019127-102

COUR SUPÉRIEURE
(Siégeant en vertu de la *Loi sur les arrangements
avec les créanciers des compagnies*)

DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT OU COMPROMIS DE:

CHANTIERS DAVIE INC.

Requérante-Débitrice

et

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE
INC.

Contrôleur

REQUÊTE EN PROROGATION DE DÉLAI

(Article 11 de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*,
L.R.C. 1985, c. C-36)

À L'UN DES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE
COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, LA REQUÉRANTE
EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Le 25 février 2010, l'Honorable Martin Castonguay, J.C.S., a émis une ordonnance initiale (l'« **Ordonnance Initiale** ») à l'égard des Chantiers Davie Inc. (la « **Débitrice** »), tel qu'il appert du dossier de la Cour;
2. Aux termes de l'Ordonnance Initiale, Samson Bélair/Deloitte & Touche Inc. (le « **Contrôleur** ») a été nommée contrôleur;
3. Tel qu'il appert de l'Ordonnance Initiale, l'Honorable Juge Castonguay a ordonné, *inter alia*, la suspension des procédures jusqu'au 26 mars 2010;
4. Par la suite, l'Honorable Étienne Parent, J.C.S., a émis dix ordonnances prorogeant la suspension des procédures. L'ordonnance la plus récente a été émise le 16 juin 2011 et a prorogé la suspension des procédures jusqu'au 14 juillet 2011 (l'« **Ordonnance de Prorogation** »), tel qu'il appert du dossier de la Cour;
5. Le 17 mars 2011, l'Honorable Juge Parent a émis une ordonnance approuvant un financement temporaire, assorti d'une sûreté prioritaire. En date des 8 avril 2011 et 16 juin 2011, l'Honorable Juge Parent a émis des ordonnances approuvant des augmentations de ce financement temporaire, ces augmentations étant également assorties d'une sûreté prioritaire (le « **Financement Temporaire** »), tel qu'il appert du dossier de la Cour;

6. Par la présente requête, la Débitrice demande respectueusement à cette honorable Cour de proroger la suspension des procédures jusqu'au 28 juillet 2011, pour les motifs donnés ci-dessous;
7. La Débitrice a fait et continue de faire des efforts importants pour faire progresser sa restructuration, avec comme objectif de relancer ses opérations dans le meilleur intérêt de toutes ses parties prenantes;
8. En ce qui concerne la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale du Gouvernement du Canada (« **SNACN** ») et tel qu'il appert du 17^e rapport du contrôleur déposé au dossier de la Cour, en date du 18 mai 2011, la Débitrice a fait parvenir au Secrétariat de la SNACN une lettre et certains documents visant à ce qu'une société dont les intérêts seraient détenus par Fincantieri, Cantieri Navali Italiani S.p.A. et DRS Technologies Canada Ltd. (conjointement, le « **Groupe Fincantieri / DRS** ») devienne éligible à participer à la demande de proposition élaborée en vertu de la SNACN (la « **DP** »);
9. Le 26 mai 2011, le Secrétariat de la SNACN a avisé la Débitrice que le processus d'acceptation d'un tiers comme soumissionnaire dans le cadre de la DP a été validement enclenché;
10. Le 23 juin 2011, la Débitrice a fait parvenir au Secrétariat de la SNACN une lettre demandant le report de la date limite de dépôt d'une soumission dans le cadre de la DP (la « **Date Limite** »);
11. Le 30 juin 2011, le Secrétariat de la SNACN a répondu à la Débitrice qu'elle reportait la Date Limite au 21 juillet 2011;
12. Entretemps, la Débitrice a travaillé intensivement avec les autorités gouvernementales et le Groupe Fincantieri / DRS en vue d'en arriver à une transaction qui permettrait notamment le dépôt d'une soumission dans le cadre de la DP;
13. Cependant, à ce jour, une telle transaction n'a pas été conclue et la Débitrice n'est pas en mesure d'affirmer que les négociations avec le Groupe Fincantieri / DRS vont continuer ou que des embûches à la conclusion d'une transaction seront levées dans un délai permettant le dépôt d'une soumission en vertu du DP;
14. Par ailleurs, considérant l'échéance rapprochée de la Date Limite, la Débitrice et le Contrôleur estiment qu'il est dans l'intérêt de la Débitrice et de toutes ses parties prenantes, qui n'en subiront aucun préjudice, de proroger la suspension des procédures jusqu'au 28 juillet 2011;
15. En vertu du Financement Temporaire déjà en place, la Débitrice disposera de liquidités suffisantes pour continuer ses opérations jusqu'au 21 juillet 2011. Tel qu'il appert des conclusions aux présentes, la Débitrice avisera la Cour au plus tard le 21 juillet 2011 si elle requiert un financement temporaire additionnel pour poursuivre ses opérations jusqu'au 28 juillet 2011;

16. Tel qu'il appert du 19^e Rapport du Contrôleur produit au soutien des présentes comme **Pièce R-1**, le Contrôleur appuie la présente requête;
17. De l'avis de la Débitrice, aucun créancier ne subira de préjudice en raison de la prorogation de la suspension des procédures demandées aux termes des présentes;
18. La Débitrice est d'avis que la prorogation de la suspension des procédures demandées est appropriée dans les circonstances, à la lumière, notamment, des prévisions du flux monétaire de la Débitrice produites au soutien du 19^e Rapport du Contrôleur (**R-1**);
19. La Débitrice a agi et continue d'agir de bonne foi et avec la diligence voulue;
20. À la lumière de ce qui précède, la Débitrice demande respectueusement à cette Cour de proroger la suspension des procédures jusqu'au 28 juillet 2011;
21. La présente requête est bien fondée en faits et en droit;

PAR CES MOTIFS, PLAISE À CETTE HONORABLE COUR DE :

ABRÉGER les délais de signification de la présente Requête en prorogation de délai (la « **Requête** »);

ACCUEILLIR la Requête;

DÉCLARER que la Requête a été dûment signifiée, que les avis de présentation de la Requête sont suffisants et dispenser les Chantiers Davie Inc. (la « **Débitrice** ») de tout avis supplémentaire;

PROROGER la date de suspension des procédures (telle que définie dans l'ordonnance initiale émise par l'Honorable Martin Castonguay, J.C.S., le 25 février 2010 à l'égard de la Débitrice) jusqu'au 28 juillet 2011, le tout suivant les conditions prévues par l'ordonnance initiale;

ORDONNER à la Débitrice et au Contrôleur d'aviser sans délai le Tribunal, au plus tard le 21 juillet 2011, en cas d'impossibilité pour la Débitrice de respecter l'état des projections de l'évolution de l'encaisse tel qu'il apparaît au Tableau B du 19^e Rapport du Contrôleur, **Pièce R-1**;

PRENDRE ACTE des activités du Contrôleur telles que décrites dans le 19^e Rapport du Contrôleur (**R-1**);

ORDONNER l'exécution provisoire de cette ordonnance nonobstant appel et sans caution;

LE TOUT SANS FRAIS, sauf en cas de contestation.

MONTREAL, le 13 juillet 2011

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.

OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Procureurs de la Requérante-Débitrice

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Marc Veilleux, exerçant ma profession aux Chantiers Davie Inc., 22, rue George-D.-Davie, Lévis, province de Québec, G6V 8V5, déclare solennellement ce qui suit :

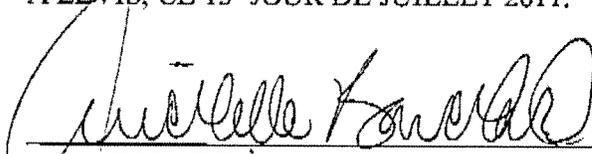
1. Je suis le Chef de la direction financière par intérim des Chantiers Davie Inc.;
2. J'ai lu la présente Requête de la Débitrice;
3. Les faits allégués dans la présente Requête sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



Marc Veilleux

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI,
À LÉVIS, CE 13^e JOUR DE JUILLET 2011.



COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION POUR
TOUS LES DISTRICTS JUDICIAIRES DU QUÉBEC

#184436

MICHELLE BOUCHARD

ATTESTATION D'AUTHENTICITÉ
(Article 82.1 du *Code de procédure civile*, L.R.Q. c. C-25)

Je, soussigné, Julien Morissette, avocat, exerçant ma profession au sein du bureau Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L. / s.r.l., situé au 1000, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 2100, à Montréal, province de Québec, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis une des avocats de la Débitrice Chantiers Davie Inc. dans le cadre de la présente Requête en prorogation de délai dans le dossier de la cour portant le numéro 200-11-019127-102;
2. Le 13 juillet 2011 à 13h35 (heure de Montréal), Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L. / s.r.l. a reçu par télécopieur l'Affidavit daté du même jour de Marc Veilleux, un représentant autorisé des Chantiers Davie Inc.;
3. La copie de l'Affidavit jointe aux présentes est une copie conforme de l'Affidavit de Marc Veilleux reçue par télécopieur du même Marc Veilleux, de la ville de Lévis, province de Québec, du numéro de télécopieur 418.833.3265;
4. Les faits allégués dans la présente attestation sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



JULIEN MORISSETTE

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI,
À MONTRÉAL, CE 13^e JOUR DE JUILLET 2011.



DANIELLE BHERER
COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION POUR
TOUS LES DISTRICTS JUDICIAIRES DU QUÉBEC



AVIS DE PRÉSENTATION

- À: INVESTISSEMENT QUÉBEC**
393, rue Saint-Jacques, Bureau 500
Montréal QC H2Y 1N9
Me Pierre Lafrenière
courriel: pierre.lafreniere@invest-quebec.com
- À: STEIN MONAST** **Procureurs d'Investissement Québec**
70, rue Dalhousie, Bureau 500
Québec QC G1K 4B2
Me Marie-Paule Gagnon
courriel: marie-paule.gagnon@steinmonast.ca
- À: SAMSON BÉLAIR/DELOITTE TOUCHE INC. Contrôleur**
1, Place Ville-Marie, Bureau 3000
Montréal QC H3B 5K1
M. Pierre Laporte
M. Jean-François Nadon
courriel: pilaporte@deloitte.ca
jnadon@deloitte.ca
- À: MCCARTHY TÉTRAULT** **Procureurs du Contrôleur**
1000, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 2500
Montréal QC H3B 0A2
Me Mason Poplaw
Me Miguel Bourbonnais
courriel: mpoplaw@mccarthy.ca
mbourbonnais@mccarthy.ca
- À: BORDEN LADNER GERVAIS** **Procureurs de Ocean Hotels I Limited, Ocean Hotels II Limited et Ocean Hotels PLC**
1000, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 900
Montréal QC H3B 5H4
Me Mathieu Lévesque
Me Jacques S. Darche
Me Jean-Marie Fontaine
Me Peter P. Pamel
courriel: malevesque@blgcanada.com
jdarche@blgcanada.com
jfontaine@blgcanada.com
ppamel@blgcanada.com

- À: MCMILLAN**
1000, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 2700
Montréal QC H3A 3G4
Me Marc-André Morin
courriel: marc-andre.morin@mcmillan.ca
Procureurs de Wärtsilä Ship Design Norway AS, et Wärtsilä Norway AS
- À: FASKEN MARTINEAU DUMOULIN**
Case Postale 242, Bureau 3700
800, Square Victoria
Montréal QC H4Z 1E9
Me Alain Riendeau
courriel: ariendeau@fasken.com
Procureurs de Cecon ASA
- À: FASKEN MARTINEAU DUMOULIN**
Case Postale 242, Bureau 3700
800, Square Victoria
Montréal QC H4Z 1E9
Procureurs de Upper Lakes Group Inc.
- FASKEN MARTINEAU DUMOULIN**
140, Grande Allée Est, Bureau 800
Québec QC G1R 5M8
Me Serge Guerette
Me Xeno Martis
Me Charles Mercier
courriel: sguerette@fasken.com
xmartis@fasken.com
cmercier@fasken.com
- À: LANGLOIS KRONSTRÖM DESJARDINS**
1002, rue Sherbrooke Ouest, 28^e étage
Montréal QC H3A 3L6
Me Gerry Apostolatos
courriel: gerry.apostolatos@lkd.ca
Procureurs d'Exportation et développement Canada
(Montréal)
- À: LANGLOIS KRONSTRÖM DESJARDINS**
801, Grande Allée Ouest, Bureau 300
Québec QC G1S 1C1
Me Alain Robitaille
Me John O'Connor
courriel : alain.robitaille@lkd.ca
john.oconnor@lkd.ca
(Québec)
- À: BRISSET BISHOP s.e.n.c.**
2020, rue University, Bureau 2020
Montréal QC H3A 2A5
Me David G. Colford
courriel : davidcolford@brissetbishop.com
Procureurs de Comfact Corporation

À: **WOODS s.e.n.c.r.l.**
2000, avenue McGill College, Bureau 1700
Montréal QC H3A 3H3
Me Neil Peden
courriel : npeden@woods.qc.ca

**Procureurs de NM Rothschild
& Sons Canada Limitée et
Rothschild Inc.**

À: **LAMBERT SOMEC**
1505, rue des Tanneurs
Québec QC G1N 4S7
Me Stéphane Moisan
courriel : smoisan@lambertsomec.com

À: **OGILVY RENAULT**
1, Place Ville Marie, Bureau 2500
Montréal QC H3B 1R1
Me Sylvain Rigaud
courriel : srigaud@ogilvyrenault.com

**Procureurs de Fincantieri -
Cantieri Navali Italiani S.p.A.**

PRENEZ AVIS que la présente Requête sera présentée pour adjudication devant l'un des juges de la Cour supérieure (Chambre Commerciale), dans et pour le district de Québec, en salle 3.31 du Palais de justice de Québec, situé au 300, boul. Jean-Lesage, Québec (Québec), le 14 juillet 2011, à 10h ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

Il sera également possible d'assister à l'audience par téléconférence aux numéros suivants :

514-392-3280 ou 1-866-279-9198
Code : 4964657

MONTRÉAL, le 13 juillet 2011

Osler, Hoskin & Harcourt s.e.n.c.r.l./s.r.l.
OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./S.R.L.
Procureurs de la Requérante-Débitrice

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-11-019127-102

COUR SUPÉRIEURE
(Siégeant en vertu de la *Loi sur les arrangements
avec les créanciers des compagnies*)

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT OU COMPROMIS DE:**

CHANTIERS DAVIE INC.

Requérante-Débitrice

et

**SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE
INC.**

Contrôleur

LISTE DE PIÈCES

PIÈCE R-1 : 19^e Rapport du Contrôleur

MONTREAL, le 13 juillet 2011

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.
OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Procureurs de la Requérante-Débitrice

PIÈCE R-1
19^e RAPPORT DU CONTRÔLEUR
À VENIR

No: 200-11-019127-102

C O U R S U P É R I E U R E

Chambre commerciale

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE QUÉBEC

DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT
OU COMPROMIS DE:

CHANTIERS DAVIE INC.

Requérante-Débitrice

et

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.

Contrôleur

REQUÊTE EN PROROGATION DE DÉLAI
(Art. 11 de la *Loi sur les arrangements avec les*
créanciers des compagnies, L.R.C. 1985, c. C-36),
AFFIDAVIT, ATTESTATION D'AUTHENTICITÉ, AVIS
DE PRÉSENTATION, LISTE DE PIÈCES

ORIGINAL

M^c Sandra Abitan Tél.: (514) 904-5648 et

M^c Martin Desrosiers Tél.: (514) 904-5649

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Procureurs de la Requérante-Débitrice

1000, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 2100

Montréal (Québec) Canada H3B 4W5

Fax: (514) 904-8101

Code : BO 0323 n/d: SA4747-1112472
